

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 28 septembre 2021**

**Contrat de  
codéveloppement -  
CODEV 5**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY  
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT**

**Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait proposé aux 27 communes de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, des contrats de co-développement (CODEV).

Cette démarche avait pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la CUB, dans le respect des projets de territoires communaux, des objectifs d'agglomération votés par le conseil de Communauté et du projet métropolitain.

Le contrat fixant les opérations à réaliser dans un délai de 3 ans, des principes de transparence et de lisibilité ainsi qu'une volonté d'innovation, notamment sur les modalités d'action, ont guidé cette démarche de contractualisation.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a approuvé en 2009, en 2012, en 2015, puis en 2018 les quatre premiers contrats de co-développement, négociés en fonction de la faisabilité technique et des capacités financières de la CUB puis de Bordeaux Métropole. Compte tenu de la crise sanitaire et de la période électorale 2020, un avenant au CODEV4 a été validé en Conseil Municipal du 15 mars 2021, le prolongeant jusqu'en 2021.

Le 24 septembre 2021, après plusieurs phases d'échanges et de rencontres, qui ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole, le Conseil métropolitain a adopté le 5<sup>ème</sup> contrat de co-développement 2021-2023.

Il appartient désormais aux Conseils Municipaux de valider définitivement ces contrats et d'en autoriser la signature, afin d'en permettre l'exécution.

Pour la commune de FLOIRAC, les opérations contenues dans ce contrat, sont les suivantes :

0001	Aménagement du centre bourg
0002	ZAC des Quais - Opération d'aménagement
0003	ZAC des Quais - PEP 4 - Espaces publics autour de la voie Eymet
0004	ZAC des Quais- PEP 4 - Finition trottoirs
0005	ZAC des Quais - PEP 4 - Création d'une voirie entre les ilots J2 et J3
0006	ZAC des Quais- Av de la Garonne et rue les Pibales - adaptation de la voirie
0007	ZAC des Quais : Faisabilité urbaine pour la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal
0008	Voie Eymet, aménagement d'une liaison douce - séquence 2
0009	Voie Eymet, aménagement d'une liaison douce - séquence 4
0010	Voie Eymet Floirac - Bouliac et liaison au quai de la Souys
0011	PRU Dravemont : Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours
0012	PRU Dravemont : nouveau groupe scolaire "Camus-Mauriac" ; mise en état correct/extension
0013	PRU Dravemont : Aménagement de la traversée Est-Ouest
0014	PRU Dravemont : Etude programme équipement majeur
0015	PRU Dravemont : Espaces publics/ Mandat/ Espaces publics secteur Ouest
0016	PRU Dravemont : Espaces publics/ Mandat/ Espaces publics du secteur Centre
0017	PRU Dravemont : Espaces Publics/ Mandat/ Espaces publics du secteur Est
0018	PRU Joliot Curie : Coordination, partenariat, volet logement et fonds de concours
0019	PRU Joliot Curie : Espaces publics/ Mandat/ Etudes

0020	PRU Joliot Curie : Espaces publics/ Mandat/ Etudes et travaux
0021	OIM Rive Droite - PRU Joliot Curie - Accompagnement au développement d'activités ESS - devenir du site 29 chemin Richelieu (ex-TMH)
0022	OIM Rive Droite - Accompagnement à la relocalisation de la Coopérative des Tiers Lieux
0023	OIM Rive Droite - Accompagnement au projet d'agriculture urbaine du secteur du Canon
0024	OIM Rive Droite - Gaston Cabannes - secteur Sud - aménagement du carrefour Cabannes - futur barreau Bergès
0025	OIM Rive Droite - Gaston Cabannes - Secteur Sud - prolongement de l'avenue Aristide BERGES
0026	OIM Rive Droite - Voie Bordeaux Eymet - Projet de réhabilitation et lancement d'un AMI sur le site de l'ancienne Gare de la Souys
0027	OIM Rive Droite - Relocalisation de l'association "Hauts de Garonne Développement - Bureaux et pépinière
0028	OIM Rive Droite - Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)
0029	OIM Rive Droite - Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite
0030	Plaine Sud Garonne
0031	OIN - Secteur Souys - Nord de la ZAC Garonne-Eiffel
0032	Etude de faisabilité de l'installation d'un pôle économique numérique
0033	Etudes opérationnelles d'installation de pontons
0034	Coordination Plaine Rive Droite
0035	Atelier Garonne
0036	Parc des Coteaux - Etude et réalisation de l'aménagement du Fil Vert sur le site de Sybirol- phase 2b
0037	Parc des coteaux - Valorisation paysagère et des usages du site de l'Observatoire
0038	Secteur Paul Gros/Gambetta - adaptation et accompagnement de la mise en œuvre du plan-guide
0039	Ilot Bely (études)
0040	Rénovation des infrastructures sportives de la Plaine des sports de La Burthe
0041	RI Piscines - Piscine du LORET
0042	RI Piscines - Rénovation du système de filtration de la piscine
0043	Maison Sport Santé métropole et ses antennes communales
0044	Extension de la Ligne BHNS Gare Saint-Jean (Bordeaux) - Arena (Floirac)
0045	Création d'un troisième dépôt bus en rive droite
0046	Pont Simone Veil
0047	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0048	RCHNS 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand
0049	RCHNS 12 : Bordeaux – Entre-deux-mers

0050	RCHNS 13 : Boulevards
0051	RCHNS 14 : Rocade du vélo
0052	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0053	Maison des mobilités et du vélo
0054	Plan Marche : accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école
0055	Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public
0056	Soutien au programme d'actions de Hauts de Garonne Développement (HDGD)
0057	GPV / Soutien financier de Bordeaux Métropole au GIP-GPV Rive Droite
0058	GPV / Territoire Entrepreneur - Economie de proximité
0059	GPV / Territoire Entrepreneur - Aménagement économique
0060	Diagnostic et étude de potentiel commercial, prospective et préconisation d'évolutions - subvention
0061	GPV / Ecologie Industrielle Territoriale
0062	Orientations de la stratégie foncière : co-construction, coanimation, co-mise en œuvre
0063	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0064	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser
0065	Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain
0066	GPV / Parc des Coteaux - Mise en place de l'éco-pâturage
0067	GPV / Projet Alimentaire de Territoire - Ingénierie Quartiers Fertiles
0068	GPV / Projet Alimentaire de Territoire - Ingénierie + Défi famille
0069	GPV / Parc des Coteaux - Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal
0070	Parc des coteaux - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion
0071	Chemin de Tirecul - ouvrage d'assainissement d'eaux pluviales
0072	Gestion hydraulique bassin versant du ruisseau du Sérillan
0073	Faire vivre les territoires inondables
0074	Identification, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du domaine de la Burthe
0075	Plan 1 million d'arbres
0076	RI Nature : Végétalisation des cimetières communaux
0077	RI cimetières : aide à la reprise de concessions
0078	Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport
0079	Plan de prévention du bruit dans l'environnement - caractérisation du bruit ressenti
0080	Expertise bruit

0081	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
0082	Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine
0083	Réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies
0084	Installer des panneaux solaires sur le foncier communal
0085	Audit énergétique du patrimoine bâti communal
0086	Accompagnement à la valorisation des certificats d'économies d'énergie
0087	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0088	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0089	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0090	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense
0091	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre
0092	PanOramas / La nuit Verte - biennale
0093	Manifestation Etang heureux
0094	Carnaval des 2 rives
0095	Demos
0096	Festival des Hauts de Garonne
0097	Faites des bulles

Il est rappelé que le contrat constitue un engagement de Bordeaux Métropole à réaliser les actions ou études y figurant, la commune s'engageant quant à elle sur certaines actions complémentaires relevant de ses propres compétences.

Les évolutions qui interviendront en cours de contrat, à la suite de la finalisation ultérieure des politiques ou dispositifs métropolitains feront l'objet d'un avenant général en 2022, sans voie de substitution.

Par ailleurs, le contrat pourra faire l'objet d'adaptations (modification, ajout avec substitution ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de co-développement 2021-2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Il est précisé ici que l'ensemble des pièces relatives au Contrat de Co-développement entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac sont à disposition auprès du Secrétariat Général et ont fait l'objet d'une transmission par voie électronique.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 16 septembre 2021.

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Egalité Femmes-Hommes du 16 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 24 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le contrat de co-développement 2021-2023 et sa déclinaison opérationnelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021**

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 28  
    Pour : 28  
    Contre :  
    Abstention : 4 (Mmes ARNOLD –  
CASTAGNET – MM. SINSOU – LEDOUX)

**M. CALT ne participe pas au vote**



**Le Maire,**